

# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2026

En ce vendredi 20 mars 2026 à 20h00, le conseil municipal de CHANDOLAS se réunit dans la salle du conseil de la commune.

Présents : BALMES Eric, BLOT Olivier, DAYRE Michel, DELEUZE-DALZON Chloé , DUCROS Loïc, FORGET André, MAGNIN Julien, REYNAUD Cédric, ROSSELIN Valérie, SAUT Jennifer, THIBON Jean-François, THIBON Valérie, VERDIER Martine.

Absents : AYGLON Sylvie donne pouvoir à BLOT Olivier, BAZIN Hélène donne pouvoir à BALMES Eric.

Secrétaires de séance : Mme DELEUZE-DALZON Chloé et M. DUCROS Loïc

Désignation de deux assesseurs : Mme DELEUZE-DALZON Chloé et M. REYNAUD Cédric

Jean-François THIBON accueille l'assemblée et donne immédiatement la parole à Michel DAYRE, doyen des conseillers municipaux élus le 15 mars 2026 à CHANDOLAS, pour présider le conseil jusqu'à l'élection du nouveau maire.

### 1. Election du maire

Vote à bulletin secret. Appel des conseillers présents pour le vote.

13 bulletins dépouillés (12 votes pour Jean-François THIBON ; 1 vote blanc)

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Jean François THIBON est élu maire de la commune de CHANDOLAS. Michel DAYRE remet la présidence de l'assemblée à Jean François THIBON, maire.

**Délibération n° 260320-01 :**

**APPROUVÉ À LA MAJORITE DES MEMBRES PRÉSENTS**

### 2. Détermination du nombre d'adjoints

Avant de procéder à l'élection des adjoints, il revient au conseil d'en déterminer le nombre. Celui-ci est limité à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur si besoin.

Le maire propose de fixer le nombre des adjoints à 4.

**Délibération n° 260320-02 :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

### 3. Election des adjoints

Les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Mme Chloé DELEUZE-DALZON présente sa liste d'adjoints :

- 1<sup>er</sup> adjointe DELEUZE-DALZON Chloé,
- 2<sup>ème</sup> adjoint BALMES Eric,
- 3<sup>ème</sup> adjointe BAZIN Hélène,
- 4<sup>ème</sup> adjoint FORGET André.

La liste conduite par Mme Chloé DELEUZE-DALZON est élue et mise en place immédiatement.

**Délibération n° 260320-03 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**4. Lecture de la charte de l'élu local**

La charte de l'élu local est lue au conseil, et chaque conseiller en reçoit un exemplaire.  
(loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local aux articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT).

**5. Compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal**

Le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal avant le renouvellement général est soumis au conseil municipal.

Il est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**6. Fixation des indemnités de fonction**

Le conseil municipal détermine le montant des indemnités des adjoints, dans le respect des plafonds prévus à l'article L. 2123-24 du CGCT.

**Délibération n° 260320-04 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**7. Délégations du conseil municipal au maire**

Le maire peut recevoir délégation du conseil municipal dans les matières limitativement énumérées à l'article L.2122-22.

Ces délégations du conseil municipal au maire permettent plus de réactivité dans la gestion des affaires courantes de la commune, sans avoir à convoquer systématiquement le conseil municipal pour délibérer.

**Délibération n° 260320-05 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

**8. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs**

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs (syndicats de communes, syndicats mixtes):

Délégués territoire d'énergie 07 (SDE) : BALMES Eric (titulaire) / MAGNIN Julien (suppléant) ;

**Délibération n° 260320-06 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Délégués CNAS : DELEUZE-DALZON Chloé (titulaire) ;

**Délibération n° 260320-07 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Délégués du Conseil d'Ecole : DAYRE Michel (titulaire) / FORGET André (suppléant).

**Délibération n° 260320-08 :**  
**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Délégués SEBA : DUCROS Loïc (titulaire) / SAUT Jennifer (suppléant) ;

**Délibération n° 260320-09 :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Délégués SDEA : BALMES Eric (titulaire) ;

**Délibération n° 260320-10 :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Membre de la commission d'appel d'offre :

Président: THIBON Jean-François

Titulaire : BALMES Eric, DUCROS Loïc et FORGET André ;

Suppléants : REYNAUD Cédric, ROSSELIN Valérie et VERDIER Martine

**Délibération n° 260320-13 :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

Les délégués communautaires à la communauté de communes du Pays Beaume Drobie sont THIBON Jean-François & DELEUZE-DALZON Chloé.

## **9. Constitution des commissions municipales**

### **• Création des commissions**

Le maire rappelle que conformément à l'article L2121-22 du code général des collectivités territoriales, "le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent." Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Il est proposé de créer 8 commissions:

- Voirie, réseaux et urbanisme,
- Patrimoine, entretien et ordures ménagères
- Agriculture, ferme communale
- Affaires sociales
- Affaires scolaires
- Communication
- Associations, culture, jeunesse et sport
- Finances et ressources humaines

**Délibération n° 260320-11 :**

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS.**

### **• Composition des commissions**

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, le conseil municipal désigne au sein des commissions suivantes :

- Urbanisme, voirie, réseaux : BALMES Eric, MAGNIN Julien, VERDIER Martine, DUCROS Loïc.
- Patrimoine, entretien, OM : BALMES Eric, BLOT Olivier, FORGET André, THIBON Valérie, DUCROS Loïc.
- Agriculture, ferme communale : FORGET André, REYNAUD Cédric, DAYRE Michel, DELEUZE-DALZON Chloé, BALMES Eric.
- Affaires sociales : BAZIN Hélène, AYGLON Sylvie, BLOT Olivier, VERDIER Martine
- Affaires scolaires : FORGET André, DAYRE Michel, DUCROS Loïc, ROSSELIN Valérie, SAUT Jennifer.

- Communication : DELEUZE-DALZON Chloé, ROSSELIN Valérie, THIBON Valérie, VERDIER Martine.
- Associations, culture, jeunesse et sport : AYGLON Sylvie, FORGET André, REYNAUD Cédric, SAUT Jennifer, BALMES Eric.
- Finances et ressources humaines : Chloé DELEUZE-DALZON, ROSSELIN Valérie, VERDIER Martine, Lydie CARLIER.

**Délibération n° 260320-12 :  
APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

**10. Points divers**

La participation à certaines commissions intercommunales pourrait être aussi proposée dans un futur conseil  
Une délibération concernant le droit à la formation des élus devra être prise dans les 3 mois suivant l'élection et cette formation sera prise en compte lors de l'établissement du budget primitif dans les prochaines semaines.

**La séance est levée à 23h30.**